

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-538764

56223



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)
Matricle : 5241

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Hassan Abdellah

Date de naissance : 25.03.54

Adresse : Sidi Raphat chafii Apt.6 7^e étage

Tél. : 06 71 06 91 31

Total des frais engagés : 1950 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Abdellati GOURINDA
Spécialiste en Ophtalmologie
479 Bloc Castor Bd. Chouhada
Hay Mohammadi - Casablanca
Tél.: 05 22 60 57 38

Date de consultation : 04/10/18/2022

Nom et prénom du malade : Lotifa OISSANT el HAYYAT

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Vé de Nefroto

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

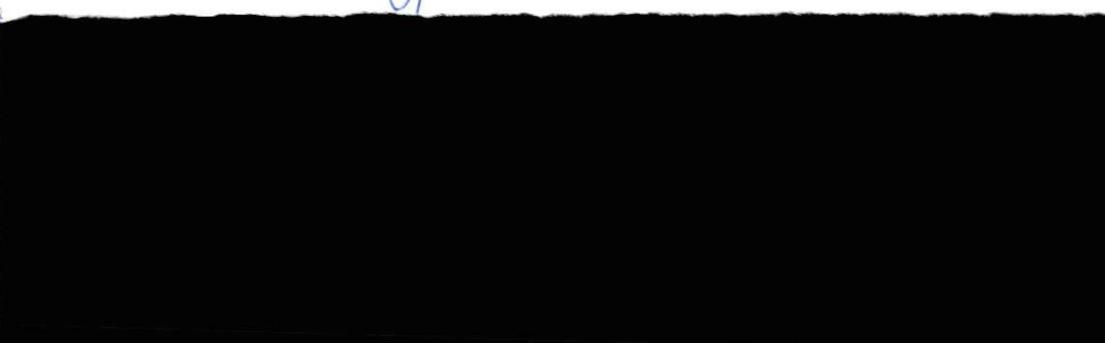
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 4/10/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04 01 2022	C		950,00	INP Docteur Rabah Ali GOURINDA Spécialiste en Ophtalmologie 470 Bloc Pastor Bd Chouihada Hay Mohammadi Casablanca Tél 05 22 60 57 38

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

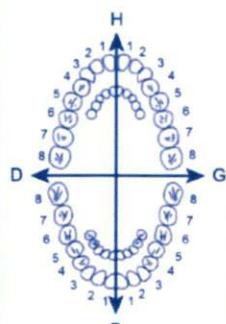
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

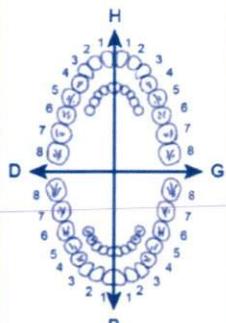
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
You see Optic Hay Takadoum Rue 2 N° 18 Hay Mohammadi Casablanca Tél 05 22 60 40 88	15/01/2021					1300,00

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

You See Optic S.N.C

Youssef

EL ANDALOUSSI BENBRAHIM

Opticien Optométriste

INPE 095006573

Facture N°004/2021 Le 15-01-2021

Mme Latifa DISSANI ep HAMMAMI

Qté	Désignation	Prix
1	Moture optique	290
	verrs Progressifs organique 1.5	
	PBX AR	
1	OD +1,00(141°-0,25)	705
1	OG +1,00(125°-0,50)	705
	ADD+2,75	
prix TTC		1700

Arrêtée la présente facture à la somme de

Mille sept cent dhs TTC



You See Optic S.N.C R.C 114199 T.P 32819257 I.F 01661154

ICE 000190766000018 CNSS 7241780

Av chouhadaa hay takadoum rue 2 N°18 H-M casablanca mail
you.see.optic@gmail.com tél 0522604088

Docteur Abdelali GOURINDA

الدكتور عبد العالى كوريندا

Spécialiste en Ophtalmologie

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

- Maladies et Microchirurgie des Yeux
- Médecin Chirurgien à l'Hôpital :
- CHU-Hôpital 20 Août de Casablanca
- Militaire Ibn Sina de Marrakech
- Militaire Mohammed V de Rabat

جراح سابق بالمركز الإستشفائي 20 غشت بالدار البيضاء

جراح سابق بالمستشفى العسكري ابن سينا بمراكش

جراح سابق بالمستشفى العسكري محمد الخامس بالرباط

جراحة الجلاة - حول العين - الشبكة

تخطيط أوعية الشبكة - الليزر

بالموعد

04 janvier 2021

Casablanca, le

Mme DISSANI Latifa Ep Hammam

Monture + verres correcteurs progressifs

Photochromique

VL :

OD = + 1.00 (- 0.25 à 141°)

*Docteur Abdelali GOURINDA
Spécialiste en Ophtalmologie
179 Bloc Castor Bd. Chouhada
Hay Mohammadi - Casablanca
Tél.: 05 22 60 57 38*

OG = + 1.00 (- 0.50 à 125°)

VP :

ODG = Add : + 2.75

*You see
OPTIC
Hay Takadoutin Rue 2 N° 18
Hay Mohammadi Casablanca
Tél: 05 22 60 40 88*

*Docteur Abdelali GOURINDA
Spécialiste en Ophtalmologie
179 Bloc Castor Bd. Chouhada
Hay Mohammadi - Casablanca
Tél.: 05 22 60 57 38*

479, Bloc Castor, Bd Chouhada, Hay Mohammadi - Casablanca

Tél : 05 22 60 57 38